

POUR UNE GESTION PLUS DURABLE DE L'EAU FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LUNDI 12 JUIN 2023

DE 14H00 À 15H30





Déroulé du webinaire

Introduction

Partie 1

Présentation des avis du CESE

Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?

SNML2 : se mobiliser pour atteindre le bon état écologique

Partie 2

Session en ateliers

Consacré à la thématique de **l'eau**, ce webinaire organisé le **lundi 12 juin 2023**, a réuni plus de 75 participants.

Divisé en deux temps, il a été l'occasion de s'interroger le rôle et les actions des conseils de développement en faveur d'une gestion plus durable de l'eau pour répondre aux enjeux du changement climatique, privilégiant la sobriété et une politique de l'eau plus participative.

- **Introduction** : mot d'accueil par Dominique Valck, co-président de la CNCD et mot d'introduction par Sylvain Boucherand, président de la Commission Environnement du CESE.
- **Partie 1** : présentation de l'avis du CESE adopté en avril 2023 *Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?* par l'un de ses rapporteurs Serge Le Quéau, suivie de la présentation de l'avis adopté en mai 2023 *SNML2 : se mobiliser pour atteindre le bon état écologique* par Elodie Martinie-Cousty, co-rapporteuse de l'avis.
- **Partie 2** : session en ateliers au cours de laquelle les participants ont été invités à réfléchir aux actions concrètes à mettre en œuvre pour garantir la préservation de la qualité de l'eau, et la disponibilité équitable de cette ressource.

Vous trouverez dans ce document une courte synthèse des deux présentations, ainsi qu'une retranscription des points échangés entre les participants lors de la session en groupes.

Si vous souhaitez (re)voir les présentations réalisées en plénière,
vous avez la possibilité de visionner l'enregistrement du webinaire :

 [J'accède à la vidéo](#) 

PRÉSENTATION DE L'AVIS

COMMENT FAVORISER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU (QUANTITÉ, QUALITÉ, PARTAGE) EN FRANCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - AVRIL 2023

Serge Le Quéau

Membre du CESE

Groupe Alternatives sociales et écologiques



[Accéder au document support présenté lors du webinaire](#)



[Accéder à l'avis complet](#)



CONTEXTE



AVIS ADOPTÉS PAR LE CESE

De nombreux avis sur la thématique de l'eau ont été adoptés par le CESE depuis 1991.

EN FRANCE, LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE S'AMPLIFIE EN MOYENNE AVEC DE PREMIERS EFFETS SENSIBLES :



- Moindres précipitations en moyenne annuelle surtout au Sud
- Augmentation de l'évapotranspiration
- Diminution de l'eau renouvelable (moins 14% d'une décennie à l'autre)



- Episodes extrêmes plus fréquents et plus intenses
- Sécheresses, canicules, sécheresses pluri-annuelles, diminution du manteau neigeux et de la surface des glaciers avec conséquence sur les débits des cours d'eau et sur l'infiltration vers les nappes phréatiques
- Orages violents avec précipitations diluviennes.

LES PRÉCONISATIONS EN BREF

1 Renforcer les moyens de la R&D publique et privée sur...

- la climatologie (notamment prévisions saisonnières, météorologie, hydrologie)
- la connaissance des écosystèmes aquatiques et de leur fonctionnement (sciences naturalistes)

13 Réduire les pollutions

- Le CESE préconise pour anticiper les crises :
- accélérer, en l'accompagnant, la transition agroécologique
 - accélérer le processus de sortie des pesticides en agriculture
 - renforcer les actions et les contrôles qui permettront d'atteindre les objectifs des plans Ecophyto

4 10 Encourager l'agroécologie

Le CESE préconise :

- anticiper les tensions sur l'eau par la mise en place d'une irrigation de résilience
- réaliser une véritable transition écologique et systémique de l'agriculture
- mettre en place un accompagnement de tous ses acteurs
- privilégier les solutions fondées sur la nature

8 Anticiper les crises

Le CESE préconise, pour anticiper les crises :

- de disposer en temps réel d'un comptage de tous les prélèvements
- d'avoir la connaissance permanente de l'état des nappes
- d'accroître le nombre de piézomètres

3 Réduire les pollutions

- Le CESE préconise que les industriels soient rendus responsables de l'ensemble du traitement de leurs rejets d'exploitation, par exemple en recyclant leurs eaux usées le plus possible en circuit fermé ou semi-fermé.
- Le CESE appelle à la transparence en termes de quantité au regard des ressources disponibles et de qualité tout au long de la circulation des eaux, du pompage aux rejets et à tenir informées les populations concernées.
- De manière plus générale, le CESE préconise que tous les rejets industriels soient connus, recensés et gérés et non pas seulement les rejets des installations classées

9 Une sobriété indispensable

Le CESE appelle à favoriser la sobriété via une campagne contre les gaspillages dans tous les usages de l'eau.

LES PRÉCONISATIONS EN BREF

5

Quantité et qualité

Le CESE appelle à :

- dresser un bilan rendu public de la mise en œuvre des Assises de l'eau de 2019
- atteindre l'ambition de ces Assises, soit la réduction des prélèvements d'eau de 10 % en 2025 et 25 % en 2035 ; la restauration de 25000 km de cours d'eau ; la protection de 500 zones de captage d'eau supplémentaires d'ici 2025.

6

Gouvernance

Le CESE préconise l'élaboration d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans les territoires non encore couverts.
Il propose que ceux-ci intègrent des objectifs de réduction des prélèvements.
Il appelle à rendre effective dans les meilleurs délais la mise en place généralisée de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), en favorisant la participation en leur sein.

18

Réduire les taux de fuite

Le CESE préconise :

- Accélérer la rénovation/entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement en priorisant les plus vétustes
- Lancer une politique de grands travaux pour les réseaux en zone rurale ou semi-rurale
- Créer une banque publique de l'eau pour satisfaire les besoins de solidarité urbain/rural

Par ailleurs, il propose de développer les interconnexions pour sécuriser l'accès à l'eau

7

Tarification

Le CESE préconise d'engager un débat public sur les modifications à apporter au système de tarification de l'eau visant à :

- la mise en place d'une tarification sociale et progressive de l'eau
- l'interdiction des tarifs dégressifs et l'adoption d'une tarification dissuasive à la surconsommation d'eau

17

Réutilisation

Le CESE préconise :

- de faire évoluer la législation pour favoriser une plus large utilisation des eaux non conventionnelles, hors habitat et structures d'accueil collectif
- de définir, en lien avec les acteurs agricoles, le nouveau cadre réglementaire applicable à la REUT en agriculture
- de créer un observatoire des eaux non-conventionnelles (Varenne de l'eau)
- d'encourager la mise en place de dispositifs de stockage des eaux de pluie pour l'arrosage privé et public

19

Représentation citoyenne

Le CESE préconise :

- de conforter la solidarité territoriale
- de mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans l'urbanisme et l'aménagement (SRADDET)
- de mettre en place une représentation des organisations syndicales de salariées/salariés et des familles dans le conseil national de l'eau et les comités de bassin
- d'associer des représentants de CESER et de conseils de développement dans les structures adéquates, avec une représentation citoyenne au sein des CLE

PRÉSENTATION DE L'AVIS

SNML2 : SE MOBILISER POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - MAI 2023

Elodie Martinie-Cousty

Vice-Présidente du CESE

RESEAU OCEAN MERS ET LITTORAUX

Présidente de l'UMIVEM (56)



[Accéder au document support présenté lors du webinaire](#)



[Accéder à l'avis complet](#)



CONTEXTE

CONSTATS

La SNML1 n'a pas enrayer la perte de biodiversité marine en France métropolitaine et en Outre-mer :

- Dégradations de nos habitats marins et côtiers
- Pressions et pollutions humaines trop intenses (urbanisation...)
- Hyper-fréquentation des sites littoraux,
- Risques littoraux, érosions, submersions, tsunamis, ouragans ...
- Surpêche et techniques de pêche destructrices

Urgence de déployer une nouvelle activité industrielle en mer 18 GW d'éolien à horizon 2035 et 40 GW à horizon 2050.

LES PRINCIPALES PRESSIONS :



POLLUTIONS TERRESTRES



ARTIFICIALISATION
ET AMÉNAGEMENTS



POLLUTIONS TERRESTRES
CHIMIQUES



POLLUTIONS MARINES :
TRANSPORT ET PÊCHE

LES PRÉCONISATIONS EN BREF...

I. RÉDUIRE LES PRESSIONS SUR LE MILIEU MARIN

LA SOBRIÉTÉ EST UN LEVIER.

- Pressions terrestres et pollutions chimiques diverses
- Pressions marines par activité, et par façade métropolitaine et Outre-mer
- Intégrer des valeurs seuils de ces pressions dans les schémas territoriaux
- Mesurer annuellement les réductions de ces pressions et partager ces mesures.

II. COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

ACCOMPAGNER L'APPLICATION DES LOIS SUR LE TERRAIN : SRADDET/SAR/SCOT/PADDUC

- Inverser la charge de la preuve pour reconquérir la mer : Objectifs environnementaux marins doivent s'imposer aux politiques terrestres.
- Respecter avis conforme des préfets maritimes, parcs naturels marins.
- Mettre en place des indicateurs de protection forte par types d'habitats marins dans les futurs DSF et DSBUM (documents stratégiques de façade).
- Déployer les formations ERC partout (Eviter Réduire Compenser).
- Disposer d'un guichet unique pour veiller à la cohérence des autorisations.

III. PRINCIPE DE PRÉCAUTION : COMMENT L'APPLIQUER ?

PAS D'ÉCONOMIE BLEUE NI DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES GRATUITS SANS MER ET OCÉANS EN BONNE SANTÉ

- Se doter de moyens de recherche et d'innovation sur le long terme correctement répartie entre les enjeux de métropole et d'outremer.
- Mutualiser tous les retours des programmes privés et publics au sein d'un seul organisme : l'Office français de la biodiversité pilote en appui à la décision publique.
- Lister dans la SNML les cas pour lesquels le principe de précaution doit s'imposer (exemple des extractions de grands fonds).
- Déployer et harmoniser et simplifier les Zones de protection fortes marines, de même niveau que les protections strictes et intégrales des niveaux européen et international.

IV. QUELLE GOUVERNANCE POUR QUELLE PLANIFICATION ?

ATTEINDRE DE TELS OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES NÉCESSITENT UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET PARTAGÉE À TOUTES LES ÉCHELLES :

- Un grand ministère du Développement Durable qui couvre tous les champs, des productions primaires et alimentaires en passant par la biodiversité, l'eau et l'énergie, transports et aménagements...
- Recomposer le Conseil National de la Mer et des littoraux avec au sein du collège des élus des représentants des grandes régions continentales et de grandes métropoles et une meilleure représentation des Outre-mer.
- Former mieux les DIRM (Directions Interrégionales de la mer) aux compétences transversales terrestres. Inclure obligatoirement un quota de métiers de la mer et du littoral au sein des chambres consulaires : Chambres des métiers, d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie.
- La SNML2 doit être financée par axe et levier en transparence et sur le long terme.

V. FOCUS SUR LES OUTRE-MER

MÊME SI LES OUTRE-MER REPRÉSENTENT 97 % DES 11 MILLIONS DE KM² DE LA ZEE FRANÇAISE, SEULS LES DÉPARTEMENTS DE MARTINIQUE, GUYANE, GUADELOUPE, MAYOTTE ET LA RÉUNION SONT CONCERNÉS PAR LA SNML

- Disposer d'une SNML2 spécifique aux Outre-mer financée par axe et levier.
- Les départements d'Outre-mer doivent bénéficier de plans de développement et d'activités qui respectent la séquence ERC et faire participer plus fréquemment la société civile dans la gouvernance.
- Doter chaque territoire ultra-marin d'un plan de décarbonation spécifique.
- Disposer en parallèle de plan de sobriété dans les usages et d'une étude qui reflète la capacité d'accueil de chaque territoire



Répartis de manière aléatoire en 11 ateliers différents, les participants ont été invités à réfléchir à la question suivante pendant une vingtaine de minutes :

“ **En tant que conseil de développement, quelles actions concrètes proposez-vous pour garantir la préservation et la qualité de l'eau, et la disponibilité équitable de cette ressource ?** ”

Nous vous proposons de retrouver ci-après les propositions des participants.

LEVIERS D'ACTION

Le rôle du CD et la place du collectif

- Organiser des débats multi-acteurs (conseils de développement, agriculteurs, élus, responsables locaux...) pour traiter des questions relatives à l'eau.
- Faire du collectif, en prenant en compte toutes les composantes et dimensions du sujet de l'eau (outils cartographiques, méthodologies partagées pour les constats, les faits et solutions).
- Proposer des animations pour élargir le débat au plus grand nombre, participer au débat public, faire reconnaître les enjeux autour de cette problématique.
- Renforcer le rôle du CD en tant "qu'agitateur" des consciences.
- Partager les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans les territoires pour montrer avec plus de poids les changements qui sont déjà à l'œuvre.

Protection de l'environnement

- Prôner un équilibre entre cours d'eau et attractivité du territoire.
- Mener des actions pour la préservation des zones humides.

Usages et consommations de l'eau

- Faire une étude disponibilité-consommation par territoire.
- Mieux connaître la réglementation et le réseau eau de chaque territoire.
- Prendre en compte les enjeux industriels et leurs impacts sur la ressource eau (besoins en eau importants et pollutions diverses).
- Mieux prendre en compte les pertes dans les réseaux (fuites).
- Utilisation de l'eau : modifier les usages en cas de sécheresse.

Coopérations et partenariats

- Promouvoir les coopérations à l'échelle des bassins versants (comment faire le lien ?)
- Une connaissance des acteurs essentielle.
- Du fait de la difficulté à coordonner tous les acteurs autour de ces sujets, partir d'exemples inspirants de projets déjà mis en œuvre, ce qui permet souvent de créer de l'enthousiasme et une plus grande envie d'avancer.

Lien entre eau et agriculture

- Eviter l'artificialisation et favoriser une agriculture plus durable, moins consommatrice d'eau (ex : mise en place du goutte à goutte) et moins polluante.
- Intégrer les externalités négatives dans le prix des produits issus de l'agriculture conventionnelle, pour que le bio soit plus compétitif.
- Sensibiliser les agriculteurs.
- Revenir à des exploitations de taille raisonnable pour favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement (course au gigantisme des exploitations, qui entraîne une course à la productivité).
- Faire en sorte que les producteurs bio ne reviennent pas ou n'envisagent pas de revenir au conventionnel en modifiant les règles de subventions (de la PAC) et changer notre priorité d'achat de nourriture. Sacrifier le superflu pour favoriser l'agriculture durable.

Autres

- Appréhender le sujet de l'eau de manière transversale.
- Mettre l'accent sur la sensibilisation du public (à l'aide d'ateliers par ex) pour que les actions viennent d'eux.
- Elargir les aires de préservation des captages.

Géographie de l'eau

- L'eau, une question à gérer localement, selon le contexte local.
- Avant tout, il est nécessaire de comprendre l'organisation réelle de l'eau sur chaque territoire : d'où vient l'eau ? (captage), qui la contrôle ?
- Une approche de l'eau qui doit être faite sur le cycle de l'eau par bassin versant.
- Faire un état des lieux des territoires tout au long du cycle de l'eau.
- Inclure dans l'étude toutes les zones d'un cycle même quand il n'y a pas de conseil de développement.

Réutilisations de l'eau

- Conserver l'eau potable pour la consommation humaine, et mieux utiliser l'eau non potable (pour les usages non alimentaires par exemple), revaloriser les eaux usées.
- Les règles d'urbanisme obligent les nouvelles constructions à être équipées de panneaux photovoltaïques. Faire de même avec l'obligation d'équiper les nouvelles constructions avec des réservoirs et récupérateurs d'eau de pluie et utiliser cette eau pour toute utilisation ne nécessitant pas d'eau potable.



www.conseils-de-developpement.fr



Pauline SOUBIEUX - Cheffe de projet

pauline.soubieux@conseils-de-developpement.fr

07 52 05 36 52